

Editorial

Les paysages de la Manche, aux qualités exceptionnelles, offrent un cadre de vie remarquable à ses habitants et contribue à l'attractivité économique du territoire. Les habitants sont attachés à ces paysages et portent un intérêt tout particulier à leur préservation.

Le département doit son nom à la mer qui le borde sur plus de la moitié de ses frontières. Il est largement déterminé par ses paysages marins, parmi lesquels se trouvent des lieux emblématiques de renommée internationale : le Mont Saint-Michel et sa baie, les tours Vauban de Saint-Vaast-La-Hougue et de Tatihou, deux biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, sans oublier les plages du débarquement et les nombreux lieux de mémoire de la bataille de Normandie.

D'autres paysages se révèlent aux connaisseurs, amateurs de larges horizons, de bains ou de pêche à pied tels que la presqu'île de la Hague, les havres de la côte ouest ou le massif dunaire de Baubigny-Hattainville.

Le linéaire côtier présente une diversité très riche : de hautes falaises, des côtes plates dessinées par des murets de pierres sèches ou des anses sableuses. Un archipel et deux îles lui sont rattachés, tandis que les autres îles « anglo-normandes » se donnent à voir plus au large sur la côte ouest.

À l'intérieur des terres, le bocage domine et offre à la région l'une de ses plus hautes densités de haies. Construit par l'Homme dans les vallées, au relief doux ou escarpé, mais aussi dans les espaces plans des marais, ce maillage bocager se présente sous des facettes variées : essences, hauteurs, densité du maillage...

L'État s'est engagé dès les années 90 dans l'élaboration des atlas des paysages. Après une première édition en 2001, j'ai le plaisir de préfacier l'actualisation de l'atlas des paysages de la Manche. 21 unités paysagères y sont redéfinies pour tenir compte des évolutions de ces vingt dernières années. Les dynamiques paysagères liées aux mutations de l'agriculture, aux nouvelles infrastructures, aux extensions urbaines, ainsi qu'au changement climatique et à la transition énergétique, sont analysées, ainsi que les enjeux qui y sont liés.

Pour compléter le regard des experts, l'État a souhaité associer les acteurs locaux à toutes les étapes de ce travail, en organisant des ateliers de paysage. Je tiens à remercier les EPCI qui ont permis ces échanges, et les participants, sans lesquels l'atlas n'aurait pas pu témoigner des perceptions locales.

Je voudrais souligner enfin combien ce document, qui constitue un précieux socle de connaissances, permet de préparer et d'éclairer de façon pertinente les décisions de celles et ceux qui aménagent notre territoire. Je souhaite que cet outil, mis à disposition des acteurs du territoire et des porteurs de projets par l'État, leur permette de choisir les programmes et aménagements mettant le plus en valeur cette harmonie des paysages de la Manche.

Le Préfet,



Gérard GAVORY